

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trois mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE, Maire.

**Date de la convocation du conseil municipal :** Le 2 mars 2019

**Membres présents :** M. Raymond DESILLE, M. Gérard ALAIRE, Mme Marie-Laure FELIX, Mme Annick BOINOT, M. Gilles RAMBEAU, Mme Annie JAUNAS, Mme Françoise BOINOT, M. Joël BRILLAUD, et M. Antoine RUBIO.

**Absents excusés :** Mme Jenny HURTAUD, M. Olivier MURZEAU, M. Antoine RAMBEAU, Mme Janie ROLAND-TUFFET

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Laure FELIX

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.
- Suite à déménagement, démission de Mme Nathalie DEPRE, conseillère municipale.
- Adoption du compte administratif 2018.
- Approbation du compte de gestion 2018.
- Affectation du résultat budgétaire de 2018.
- Vote des taux d'imposition 2019.
- Vote du budget primitif 2019.
- Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.
- Avis sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Forges.
- Déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption.
- Avancement de grade : création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- Divers (agenda...)

Début de la séance : 20 heures 30

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 25 janvier 2019.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission, suite à son déménagement, de Mme Nathalie DEPRE, conseillère municipale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018, comme résumé ci-dessous :

CLASSES	Solde en début de gestion	OPERATIONS DE L'EXERCICE			Résultat global	RESTES A REALISER		Resultat définitif
		Dépenses	Recettes	Résultat		Dépenses	Recettes	
Classes 1-2-3	-128 193,63	150 623,88	283 247,33	132 623,45	4 429,82			4 429,82
Classes 4-5								
Classes 6-7-8	140 297,71	453 670,78	523 229,31	69 558,53	209 856,24	0,00	0,00	209 856,24
<b>TOTAUX</b>		<b>604 294,66</b>	<b>806 476,64</b>	<b>202 181,98</b>	<b>214 286,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>214 286,06</b>

Il déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le trésorier, M. Eric ARSICAUD, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et décide d'affecter les résultats des différentes sections au budget 2019, comme suit :

Résultat de fonctionnement reporté **excédent au compte 002 :** 209 856,24 €

Résultat d'investissement reporté **excédent au compte 001 :** 4 429,82 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide le maintien des taux d'imposition pour l'année 2019 :

TAXES	TAUX 2018	TAUX 2019
Habitation	7,68	7,68
Foncier bâti	18,13	18,13
foncier non bâti	58,00	58,00

Et approuve le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2019 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	DEPENSES (€)	RECETTES(€)
INVESTISSEMENT	364 382,06	364 382,06
FONCTIONNEMENT	616 144,24	616 144,24
<b>TOTAL</b>	<b>980 526,30</b>	<b>980 526,30</b>

Le conseil municipal décide

- ✓ d'adhérer au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée, proposé par le SDEER,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement.

Le conseil municipal donne un avis favorable au projet du parc éolien de la plaine des fiefs à Forges. avec 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux déclarations d'intention d'aliéner déposées :

- ✓ Par M. Olivier LENGLET et Mme Gwenaëlle DE LAMBALLERIE DE ROFFIGNAC, pour le bien cadastré C923, d'une superficie totale de 770 m<sup>2</sup> et situé 9 lotissement Bel Epi,
- ✓ par Mme Claudine LAGEDAMON et M. Gilles LAGEDAMON, pour le bien cadastré C313, d'une superficie totale de 720 m<sup>2</sup> et situé 2 Place de la Liberté

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

Afin de permettre le déroulement de carrière d'un agent actuellement, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, décide de créer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

- Divers :

- ✓ Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du dernier conseil d'école qui a eu lieu le 14 février dernier. Effectif prévisionnel pour la rentrée 2019-2020 sur le RPI est de 144 élèves :  
à Puyravault : 23 CP, 14 MS, 23 GS  
à Vouhé 13 CP, 15 CE1, 12 CE2, 20 CM1 et 24 CM2

L'intégralité du compte-rendu est affichée au tableau d'affichage de l'école.

- ✓ Point sur le recensement de la population : Mme Marie-Laure FELIX informe que le recensement s'est terminé le 16 février dernier. Le nombre d'habitants recensé sur la commune est de 671.
- ✓ M. Gérard ALAIRE informe que la formation sur l'utilisation du défibrillateur avec les employés communaux a eu lieu le 18 février dernier.
- ✓ Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu le 12 avril 2019 et le 3 mai 2019.

Levée de séance : 23 heures

**Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 9 mars 2019.**

Le Maire,  
Raymond DESILLE

